

Direction des Ressources Humaines
 Sous-Direction Administration RH
 Service nominations, gestion des carrières et contrats

Marseille, le 19 JAN, 2023

Dossier suivi par : MN. DOMINIQUE / N. SERGENT
 Tél. : 04.13.31.34.43 / 47
 Fax. : 04.13.31.02.97
 Mél : marienoelle.dominique@departement13.fr
natacha.sergent@departement13.fr

**ARRÊTÉ PORTANT ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS AU GRADE DE
 TECHNICIEN TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE – Année 2023**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE
 CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
 CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L.523-1 et L.523-5 ;

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale et notamment les articles 4 et 9 ;

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et notamment son article 7 ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2021 fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion ;

VU l'avis de la commission de promotion et d'avancement en date du 14 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT les recrutements de fonctionnaires départementaux dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux en 2022 ;

SUR proposition du directeur général des services du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Sont inscrits à compter du 1^{er} janvier 2023 sur la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial, par voie de promotion interne, les fonctionnaires ci-après :

| NOM USUEL | NOM PATRONYMIQUE | PRENOM |
|------------|------------------|------------|
| BASIER | BASIER | CYRIL |
| BENTOUMI | BENTOUMI | BACHIR |
| FERNANDEZ | FERNANDEZ | LOUIS |
| JOURDAN | JOURDAN | CHRISTOPHE |
| PELLEGRINI | PELLEGRINI | GILLES |

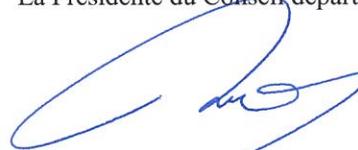
ARTICLE 2 - L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Cette inscription est valable 2 ans. La réinscription est possible une troisième puis une quatrième année, sur demande écrite de l'agent un mois avant le terme de la deuxième année et de la troisième année suivant son inscription.

ARTICLE 3 - La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Marseille (Bouches-du-Rhône) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
 013-221300015-20230119-23_29867-AR
 Date de télétransmission : 23/01/2023
 Date de réception préfecture : 23/01/2023

ARTICLE 4 - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

La Présidente du Conseil départemental,



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20230119-23_29867-AR
Date de télétransmission : 23/01/2023
Date de réception préfecture : 23/01/2023